

SYNDICAT SCOLAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sandrine LEGRAS-DELANNOY.

PRESENTS : Messieurs LAQUERRIERE François, JOLY Benoît, Mme COPPE Emmanuelle, Mesdames OPERON Martine, CAZIER Anick.

Absent excusé : M. QUAEGBEUR Pierre.

Absent : M. PARIZE Jérôme.

Mme OPERON Martine a été élue Secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du 22 Septembre et du 8 décembre 2022.

Compte Administratif 2022

Madame La Présidente présente le Compte Administratif (reflet exact du Compte de Gestion). Madame La Présidente, conformément à la législation, sort de la salle de Conseil. Pendant son absence, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Résultat de Fonctionnement	43 581.05
Résultat d'Investissement	2 165.34
Résultat de clôture – excédent	45 746.39

Mme OPERON Martine, doyenne de séance, fait procéder au vote, après que Mme la Présidente soit sortie. Oui à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2022

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 au budget, le comité déclare, que le compte de gestion 2022 dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Affectation de résultat de l'exercice 2022

Monsieur le Maire propose une affectation de résultat à 0 €. Cette affectation est adoptée à l'unanimité.

Budget Primitif 2023

Madame La Présidente présente les chiffres établis en fonction des éventuels projets d'investissement du SIRS. L'assemblée, discute de ladite présentation. Madame La Présidente présente aux voix ce Budget Primitif 2023 ainsi que toutes les délibérations afférentes. Le SIRS approuve à l'unanimité le B.P. 2023.

La répartition par commune des recettes de Fonctionnement est la suivante :

Pour Saint-André Farivillers :	79 824.00
Pour Vendeuil-Caply :	35 176.00

Le périscolaire est répartie comme suit : St André : 26 994 et Vendeuil-Caply : 17 996.

Délibérations administratives

Le Conseil Syndical autorise la présidente, Mme LEGRAS-DELANNOY, à signer un contrat de financement 2023/2024 avec l'association « Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis » pour

SYNDICAT SCOLAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023

une participation des enfants aux spectacles du T.E.B. fixant le montant de la subvention à 5.00 € par enfants.

Le Conseil Syndical sollicite du DEPARTEMENT l'aide accordée pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein du regroupement pédagogique, soit :

La subvention pour le salaire d'un agent « ASEMS » employée à 30 heures par semaine.

La subvention du coût de fonctionnement pour l'année scolaire 2023/2043 de 52 élèves.

Questions Diverses

Les entretiens annuels ont été fait dans les règles.

Les demandes de subvention pour le matériel scolaire pour les deux écoles ont été redemandées.

La Présidente a demandé au Centre Social de Froissy de baisser leur tarification pour 2023, en effet il y en a pour 49 000 euros.

M. LAQUERRIERE François avait demandé à ce que l'organisation des jouets soit faite autrement.

M. JOLY Benoît demande si les institutrices envoient bien les devis au SIRS avant commande. Un mail leur a été envoyé en ce sens.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05 par la Présidente.

Les Membres,

La Présidente,